

**MAIRIE DE LOCMIQUELIC**

Travaux Route Départementale N°781

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,  
**Vu** le Code de la Route,  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
**Vu** la demande du responsable de la société SPAC,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2  
**Considérant**, la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement, pour des raisons de sécurité, en raison de travaux à effectuer,

**ARRÊTONS**

**Article 1 :**

Du 27 septembre au 18 octobre 2024, au carrefour formé par la route de la Croizetière et la RD 781 (Route de Port Louis), lorsque la signalisation est mise en place, la société SPAC est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer des travaux de renouvellement de conduite d'eaux usées.

La circulation est alternée par feux tricolores pour tous les véhicules circulant sur la RD 781,

Le stationnement est interdit au droit du chantier.

**Article 2 :**

L'entreprise SPAC est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 3 :**

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 23 septembre 2024

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

